

THÈME 3 - POUR DES ALTERNATIVES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES
(Rapporteurs : Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Catherine Goubier, Elizabeth Labaye, Boris Thubert)

Sommaire

1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA MONDIALISATION LIBÉRALE

- ^ 1.1
- ^ 1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples
- ^ 1.3 L' Union Européenne dans l'impasse
- ^ 1.4 Penser et proposer des alternatives

2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »

- ^ 2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement
- ^ 2.2 La question du travail
- ^ 2.3 Salaires et revenus de transfert
- ^ 2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale

3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS A U SERVICE DES CITOYENS

- ^ 3.1 Pour un État démocratisé
- ^ 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?
- ^ 3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux besoins
- ^ 3.4 La démocratie

4. LA PROTECTION SOCIALE

- ^ 4.1
- ^ 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau
- ^ 4.3 Les retraites
- ^ 4.4 Pour une politique familiale ambitieuse
- ^ 4.5 Droit au logement pour tous

5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

- ^ 5.1 Un contexte en rupture
- ^ 5.2 Propositions et revendications
- ^ 5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme, la xénophobie d'État

Encart « Droits des Femmes »

Le SNES s'inscrit dans une perspective de transformation de la société fondée sur la lutte contre les inégalités et le refus des discriminations, pour la satisfaction des besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice sociale, la démocratie et la paix. Les pistes alternatives que nous travaillons mettent en relief le rôle des services publics, le développement de la protection sociale pour une société solidaire, respectueuse du devenir de la planète.

1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA MONDIALISATION LIBÉRALE

▲ **1.1** La crise de la dette privée débute à l'été 2007 avec l'éclatement de bulles spéculatives, ~~rendues possibles par (1) la déréglementation des marchés financiers et la répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse en faveur du capital~~

(2) Les États ont réagi (sauvetage des banques, timides mesures de relance), creusant les déficits sans s'attaquer aux racines de la crise : banques sauvées sans contre-partie, mesures insuffisantes pour réguler la finance et bloquer la spéculation, hausse salariale bannie. (3)

(1) **1.1.1 : les causes de la crise**

Cette crise est principalement le résultat de :

-la répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse en faveur du capital : l'explosion des hauts revenus (revenus du patrimoine, hauts salaires et bonus de la finance, etc) n'a pu se faire qu'en comprimant les revenus de la majorité de la population, c'est-à-dire les revenus du travail. Cela provoque d'une part une épargne immense qui facilite la spéculation et encourage l'endettement des États, et d'autre part un recours accru au crédit (risqué) pour financer une part croissante des dépenses, notamment dans les ménages des classes populaires. L'augmentation des profits des entreprises n'a pas stimulé l'investissement, mais a simplement permis d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires-rentiers (renforçant l'épargne, au détriment de la demande, donc de la croissance).

-la déréglementation des marchés financiers : ce sont des décisions politiques qui, dans les années 1980, au nom du dogme de l'efficacité des marchés martelé par de nombreux économistes libéraux, ont construit la dérégulation (qui n'est donc pas une fatalité). Décloisonnement (« banques universelles ») et déclin du contrôle des banques, développement des produits dérivés hautement spéculatifs, « laisser faire » face aux pratiques bancaires douteuses et dangereuses, libre circulation des capitaux (sous l'impulsion de la construction européenne), décloisonnement général et mondial des marchés et des acteurs pouvant y intervenir... Toutes ces décisions politiques ont créé les conditions d'une crise inévitable d'un capitalisme dominé par la finance.

(2) **1.1.2 : la socialisation des pertes**

Face à la crise,

(3) L'occasion de remettre le capital et la finance sous une tutelle collective forte n'a donc pas été saisie, les États se contentant de chercher à sauver le capitalisme de lui-même en socialisant ses pertes (et en permettant aux actionnaires de très vite recommencer à s'enrichir, et aux marchés de recommencer à spéculer). L'exemple de la Finlande montre qu'il était possible d'éviter l'effet de contagion à l'économie réelle d'une crise bancaire en faisant payer les banques et leurs actionnaires, et non pas en reportant les coûts sur la collectivité.

<p>(4) Le déplacement de la crise vers les dettes publiques européennes traduit les failles de la construction européenne (5) et la pérennité des logiques spéculatives et irrationnelles des marchés financiers. (6) Les gouvernements libéraux, soutenus (7) par le FMI (8), instrumentalisent la crise pour accentuer les politiques d'austérité et de démantèlement des solidarités, conduisant à l'augmentation du chômage, la diminution de la protection sociale, à plus d'injustices, d'inégalités et de pauvreté.</p>	<p>(4) 1.1.3 : la « crise des dettes souveraines » (5) l'inconséquence des politiques libérales, (6) En effet, si la hausse des dettes publiques a des causes conjoncturelles (aides aux banques et entreprises, et surtout récession provoquée par la crise bancaire), ces causes sont surtout structurelles, et n'ont rien à voir avec les dépenses publiques : politiques fiscales qui, partout, asphyxient les recettes de l'État ; impossibilité de financement des déficits par les banques centrales, et absence de garantie des dettes publiques par la BCE ; spéculation maintenue par l'absence de reréglementation. Les deux derniers facteurs expliquent en outre la panique qui a gagné les marchés financiers au printemps 2010 (avec l'aide d'agences de notation dont le pouvoir doit être remis en cause).</p> <p>(7) -quand ils ne sont pas contraints- (8) et l'UE</p>
<p>⤴ 1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples</p> <p>(9) Les États européens se sont soumis aux marchés financiers et aux agences de notation au mépris de la démocratie et de la souveraineté des peuples ; ils empilent des plans d'austérité qui appauvrissent brutalement les classes populaires et moyennes. Coupes budgétaires, suppressions d'emplois publics et licenciements, gel et baisse des salaires publics (10), déréglementations, casse progressive des services publics et démantèlement du système social : l'austérité provoque un retour de la récession et une hausse du chômage, renforçant les déficits, donc la dette. Ces politiques aggravent dangereusement la situation de pays en difficulté comme la Grèce, l'Italie ou le Portugal (11)... Il faut rompre avec l'austérité, mettre en échec le projet d'y contraindre 26 États de l'UE de façon pérenne. (12)</p> <p>(13) Pour empêcher les dérèglements qui ont conduit à la crise des dettes privées puis publiques, il faut un nouveau partage de la valeur ajoutée entre capital et travail, favorable à celui-ci. La politique fiscale doit fortement taxer les hauts revenus, notamment ceux du capital et du patrimoine (14). Il faut revenir à une réglementation stricte de la finance, les marchés financiers dérégulés ayant à nouveau fait la preuve de leur nocivité (15). Dans l'immédiat, les dettes publiques devraient être restructurées, après audit citoyen (16). (17) Il faut réfléchir avec les syndicats de salariés des banques à une organisation bancaire (18) séparant activités de prêt et d'investissement, à ce que pourrait être un contrôle public démocratique pour financer les investissements utiles et la transformation écologique de la société ; à la création d'un pôle bancaire public permettant notamment aux</p>	<p>(9) 1.2.1 : le cadre de l'austérité</p> <p>(10) et privés</p> <p>(11), allant jusqu'à mettre des États sous tutelle dans le seul but de rembourser les banques. (12) Si la solidarité financière entre États membres est nécessaire, le MES, accolé au projet de Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union (TSCG), doit être rejeté, comme doit l'être ce traité : il instaure une règle d'or de l'équilibre budgétaire absurde et dangereuse, et ne remet pas en cause les failles mêmes de la construction de la monnaie unique.</p> <p>(13) 1.2.2 : d'autres politiques</p> <p>(14) La fraude fiscale (évasion fiscale et paradis fiscaux) doit être fermement combattue, car cette forme de délinquance en col blanc prive l'État de ressources importantes.</p> <p>(15) : cette re-réglementation est parfaitement possible, puisqu'elle a été mise en place à l'été 2011, de manière temporaire, par certains États : il faut un cloisonnement des acteurs et des marchés, une taxation des transactions financières et l'interdiction de certaines pratiques ou de</p>

~~collectivités territoriales de trouver les capacités d'investissement nécessaires. Les conglomérats bancaires (« too big to fail ») pourraient être démantelés.~~

certains produits financiers.
(16) qui déterminera quelle part de la dette doit être annulée.

(17) 1.2.3 : que faire des banques ?

(18) qui recloisonne les différents « métiers » des banques, en interdisant aux banques commerciales d'avoir des activités spéculatives, qui impose des règles financières « prudentielles » strictes, et plus largement qui annule les mesures prises dans les années 1980. Dans ce cadre, les conglomérats bancaires (banques « trop grosses pour faire faillite ») doivent être démantelés.

Les banques qui ont connu des difficultés doivent soit faire supporter intégralement les coûts de leur sauvetage à leurs actionnaires, soit passer sous contrôle de l'État si elles sont secourues (entrée au capital voire nationalisation sans compensation pour les actionnaires).

Il faut réinstaurer un secteur bancaire public national, clairement tourné vers le financement d'investissements créateurs d'emplois, permettant la réindustrialisation de la France, et respectueux du développement durable.

^ **1.3 L'Union Européenne dans l'impasse**

~~(19) Depuis les années 1990 (13), avec la « concurrence libre et non faussée » qui devait faire converger les pays membres, chacun peut faire usage de ses avantages comparatifs, sous le contrôle de la Commission européenne, (20) se faire concurrence pour attirer les capitaux et construire un développement les uns contre les autres. Le dumping (fiscal, social, salarial, réglementaire...) au nom de la « compétitivité », conduit à l'alignement de tous sur les systèmes sociaux les moins développés, les politiques fiscales les plus injustes. Il donne des gages aux marchés financiers auxquels les États doivent s'adresser pour financer leurs dépenses publiques, du fait des règles monétaires et budgétaires interdisant toute solidarité entre États membres (21)~~

(22) Les projets de mise en place d'une « gouvernance économique » européenne renforcée (pacte « euro plus », « fédéralisme de la contrainte » par la règle d'or, le semestre européen, le projet de nouveau traité, etc.) renforceront le carcan des politiques libérales(23). La Commission continue de marteler le dogme de la flexibilité du marché du travail pour lutter contre un chômage dont la hausse provient principalement des politiques d'austérité. (24) Cette situation traduit l'impasse dans laquelle se trouvent les instances européennes, en lien avec les traités de Maastricht et de Lisbonne, que le SNES dénonce. Elle pose la question de la démocratie au sein de l'UE, aujourd'hui bafouée. (25)

(19) 1.3.1 : des politiques structurelles néfastes.

Depuis l'origine, la construction européenne est fondée sur des principes libéraux (efficacité des marchés et de la concurrence) qui n'ont été contrebalancés qu'un temps par des politiques nationales plus interventionnistes.

Depuis les années 1990 et la construction de l'Euro, la Commission Européenne redouble d'ardeur pour imposer le dogme de la « concurrence libre et non faussée », qui se traduit par des attaques contre les services publics et l'intervention de l'État dans l'économie, et une incitation des États à

(20) c'est-à-dire à

(21) et tout financement des déficits publics par les banques centrales.

(22) : 1.3.2 : un cadre absurde aux politiques conjoncturelles

À placer dans le § précédent

(23), et traduisent simplement le refus des instances européennes de voir l'échec de toute la construction institutionnelle qui a accompagné la mise en place de l'euro, et qui était fondée sur des aberrations économiques. Les statuts de la BCE et le traité de Maastricht ont ainsi mis les États sous la coupe des marchés financiers, puisque seule l'émission d'obligations sur ces marchés est autorisée pour financer les éventuels déficits publics. Ce cadre réglementaire est tellement absurde que les États ont dû s'en affranchir à de nombreuses reprises, et que la BCE se contorsionne pour cacher le fait qu'elle est obligée d'en enfreindre les principes, en achetant des titres de dette publique. Les règles qui organisent l'euro sont absurdes et mènent à

	<p>la catastrophe : il faut en tirer les conséquences.</p> <p>(24) 1.3.3 : une construction politique antidémocratique</p> <p>(25) : le processus d'intégration européenne (votes multiples sur le traité de Maastricht, TCE imposé aux peuples qui l'avaient refusé, etc) ; le statut de diverses instances (indépendance totale de la BCE, Commission européenne qui légifère sans avoir la moindre légitimité électorale, ni la moindre obligation de rendre des comptes aux citoyens) ; la place marginale laissée aux citoyens ou à leurs représentants élus dans la définition des politiques : toute la construction européenne tourne le dos aux principes les plus fondamentaux d'une démocratie moderne. L'invocation du fédéralisme n'est en général qu'une réponse de défiance à l'égard des peuples qui contestent la légitimité des mesures imposées par l'UE.</p>
<p>▲ 1.4 Penser et proposer des alternatives</p> <p>Dans ce contexte, le syndicalisme a la responsabilité de construire des mobilisations tant au plan national qu'europpéen et de réfléchir à l'élaboration de propositions alternatives (26).</p>	<p>(26) 1.4.1 : dénoncer les mensonges libéraux sur la dette.</p> <p>S'il faut dénoncer les mécanismes qui obligent les États à se financer par l'endettement sur les marchés financiers, il faut également dénoncer les discours libéraux sur le « fardeau de la dette ». D'abord, il est absurde de rapporter le montant de la dette, contractée sur plusieurs années, au PIB, qui est annuel. Cela revient à comparer le montant d'un emprunt immobilier sur 30 ans au salaire annuel d'un ménage, alors qu'une dette ne se rembourse pas en « une fois » : ce qui compte, c'est le « service de la dette » (remboursement réel annuel), et celui-ci ne représente que 2 à 3% du PIB (même s'il est trop élevé et enrichit les banques et ménages riches). Ensuite, la hausse de la dette publique ne provient pas de dépenses publiques trop élevées : la France ne « vit pas au-dessus de ses moyens ». Ce sont les réformes fiscales, combinées à l'interdiction du financement des déficits par les banques centrales, qui ont fait exploser la dette depuis les années 1980. L'État a décidé d'emprunter aux riches au lieu de leur faire payer des impôts. La dette est donc le résultat d'un problème de recettes, et non de dépenses.</p> <p>Enfin, les « générations futures » ne sont pas « écrasées par le poids de la dette ». Si un nouveau-né « hérite » d'une dette publique de 29500 euros en 2009, on oublie que cette dette a des contreparties : les actifs publics. Or chaque nouveau-né, en moyenne, hérite d'un actif public de 36 200 euros. La génération actuelle transmet donc plus de richesse que de dette à la génération future (ce nouveau-né naîtra dans une maternité publique, ira à l'école, et plus largement utilisera des infrastructures publiques que les générations précédentes ont payées pour lui).</p> <p>Ainsi, si l'État doit pouvoir se financer sans passer par l'endettement sur les marchés, la dette comme trace de l'intervention de l'État n'est pas la preuve d'une soi-disant « irresponsabilité » financière.</p>

Au niveau européen, il faut promouvoir des politiques économiques et sociales rompant avec le dumping et la flexibilité pour aller vers davantage de solidarité, de protection et de justice sociale (**salaire minimum européen ? droit social européen de haut niveau**, harmonisation de la fiscalité du capital et notamment de l'assiette de l'impôt sur les sociétés...); mettre en place des dispositifs efficaces pour lutter contre toutes les formes de déréglementation de la finance (paradis fiscaux, déréglementation des activités bancaires, produits financiers spéculatifs...). Pour desserrer le carcan imposé aux politiques budgétaires et monétaires, il faudrait (27) ~~une extension des missions de la BCE, qui devrait pouvoir jouer un rôle normal de prêteur en dernier ressort~~. Il faut travailler avec toutes les forces sociales en France et en Europe à la construction d'une autre Europe, solidaire, démocratique et respectueuse des peuples. (28)

1.4.2 : des mesures au niveau européen.

Quid ?

(27) dans l'immédiat redéfinir les missions et le statut de la BCE. Il faut en finir avec l'indépendance de la BCE, et imposer un contrôle politique des orientations suivies par le conseil des ministres des finances. Il faut imposer un objectif de croissance et d'emploi (et non le seul objectif d'inflation).

Dans la situation actuelle, la BCE doit garantir les titres de dette publique face au risque de défaut, et les acheter tant que nécessaire. Mais il faut surtout réhabiliter et rétablir les modes de financement normaux de l'État : fiscalité progressive ; emprunts auprès des épargnants ; crédits bancaires (et non émission d'obligations d'État sur les marchés) ; création monétaire par la banque centrale le cas échéant, avec un montant limité, comme cela existait jusque dans les années 1970.

L'enjeu crucial est cependant que les États puissent se financer directement auprès de la BCE, à bas taux d'intérêt, sans passer par l'endettement sur les marchés financiers. Mais ces mesures d'urgence ne dispensent pas d'une réorientation plus profonde, à long terme :

(28) Cela implique de remettre en cause radicalement les fondements libéraux de l'UE et son fonctionnement anti-démocratique. Fédéralisme ; intergouvernemental voir FSU62

2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »

~~L'éducation au~~ La sensibilisation au développement durable est déterminante pour permettre à chacun dès le plus jeune âge et tout au long de la vie de faire des choix « informés », « conscients » et « responsables » : une éducation qui prenne en compte la complexité et l'articulation des échelles de temps, d'espaces, de forces, l'articulation des perspectives économiques, sociales et environnementales. => **supprimer en tant que chapo ?**

2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement

2.1.1 Réorienter les politiques industrielles, mettre un terme à la désindustrialisation. On ne peut en rester aux créneaux « porteurs », ni en revenir à des industries de main-d'œuvre à bas coût, sans réflexion sur l'utilité sociale des productions, les besoins de la population, l'empreinte écologique. Réfléchir à la transformation progressive des entreprises nécessite d'investir dans la formation initiale et continue des salariés et dans la recherche. Les filières dites vertes doivent être encouragées.

Quelles analyses de la désindustrialisation ?

La politique agricole doit être profondément transformée (souveraineté alimentaire, agriculture paysanne, respect de l'environnement). L'agriculture doit être tournée vers les besoins des populations, non spéculatifs, permettre aux paysans de vivre de leur travail. La PAC doit réorienter ses subventions vers les petits producteurs et développer une coopération avec les paysanneries du monde mises sous tutelle de l'OMC, combattre avec eux l'extension des productions spéculatives transportées du Sud au Nord. Dans le monde de l'entreprise, il faut promouvoir le rôle de l'Économie Sociale et Solidaire, sans actionnaires, et développer les coopératives de production, de distribution ou bancaires. (1)

2.1.2 Promouvoir des politiques publiques créatrices d'emplois de qualité

2.1.2.1 Énergie

* Face à une crise écologique profonde liée aux modes de production et de consommation et aux déséquilibres Nord/Sud **, il faut aller vers un modèle énergétique durable, avec une réflexion sur les modes de vie, la densification de l'habitat, une politique de transport collectif... Or, que ce soit à partir des centrales thermiques émettrices de gaz à effet de serre ou de dangereuses centrales nucléaires, la voie proposée est toujours l'accroissement de la production énergétique pour une consommation toujours plus importante. La plupart des pays européens ont décidé de l'arrêt du nucléaire à court ou moyen terme. Tendre vers la sortie du nucléaire nécessite des investissements élevés et urgents pour la recherche, une politique publique volontariste de développement des énergies renouvelables, créatrices d'emplois nouveaux et qualifiés. *** **Un pôle public européen de l'énergie serait nécessaire.**

2.1.2.2 Eau

L'eau est un bien vital, cela interdit toute spéculation financière autour d'elle. La gestion de l'eau se fait trop souvent par délégation de service public auprès d'entreprises privées. Elle doit être régie par le domaine public, à l'échelon communal ou intercommunal. L'État et les agences de l'eau devraient mettre en œuvre une politique d'aide aux collectivités pour ce faire. Le SNES est favorable à une

(1) même si l'ESS n'est pas une alternative radicale et globale à l'organisation capitaliste de la production.

*En France et dans les autres pays occidentaux, il existe de grandes inégalités dans l'accès à l'énergie. La France doit pouvoir fournir de l'électricité et du gaz à tout le monde dans le pays, à tout moment, à un prix socialement acceptable (avec tarifs sociaux appropriés) et sans être sous la menace de sources d'énergie venant de l'extérieur. La nation doit maîtriser son indépendance énergétique. Dans ce cadre il faut exiger l'abrogation de la loi NOME sur le marché de l'électricité, la renationalisation d'EDF et de GDF.

** (on ne peut reprocher aux pays d'Asie, d'Afrique, et d'Amérique latine de vouloir améliorer le niveau de vie de leurs populations)

*** Dans ce cadre, il faut rappeler que les enseignements scientifiques et techniques doivent permettre de former les techniciens nécessaires à la mise en œuvre, à la maîtrise, la maintenance des moyens de production énergétique. Il convient de mettre un terme à la casse des enseignements techniques industriels.

législation contraignante pour lutter contre les pollutions de l'eau.

2.1.2.3 Transports

La question des transports ne peut être dissociée des enjeux environnementaux. On a développé les transports les plus polluants, routier et aérien, sacrifié les usagers des zones « peu rentables » (lignes ferroviaires). Le service public se définit au regard des besoins sur l'ensemble du territoire, avec un financement des régions déficitaires par l'excédent des autres zones. Le maillage territorial doit respecter le principe d'égalité pour l'acheminement des personnes et des marchandises. Il faut développer des infrastructures ferroviaires (ferroutage) et fluviales, respectueuses de l'environnement. Le SNES condamne l'ouverture au marché du réseau ferré. *

**

* imposée par l'UE, la privatisation rampante de la SNCF, et la régionalisation des transports (TER), ces trois politiques mettant à mal l'égalité des citoyens sur le territoire et la qualité du service public.

** Plus largement, on ne doit pas séparer les enjeux de l'emploi et du développement durable de celui des services publics. Les politiques structurelles promues par l'UE, et souvent mises en œuvre avec zèle par les gouvernements nationaux, consistent à « ouvrir les marchés » à une concurrence dont on sait qu'elle est génératrice de gaspillages, et qu'elle ne débouche pas sur les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité des services, dans tous ses aspects (notamment environnementaux).

Cette politique n'a jamais fait la preuve de son efficacité : elle aboutit en outre à une hausse des prix pour les consommateurs (électricité, gaz, eau, transports de marchandises ou de personnes, etc.), et ne sert qu'à enrichir les actionnaires des entreprises privatisées, en abandonnant les exigences de service public.

Il faut mettre un terme à cette logique, re-nationaliser les entreprises publiques historiques (EDF, GDF, SNCF, La Poste / France Telecom) et leur redonner le monopole des productions qui relèvent d'un enjeu de service public.

▲

2.2 La question du travail

2.2.1 Travail et emploi

Si le travail est créateur de richesse et potentiellement émancipateur, les transformations du salariat tendent à le soumettre toujours plus aux exigences du capital. Les politiques libérales * attaquent le droit du travail, contourné par l'État et les employeurs, favorisent « précarité » et pauvreté laborieuse, au nom d'une « flexibilité du marché du travail », et développent des emplois dégradés dans les services, relevant en partie d'une « société de serviteurs ». Ces processus touchent notamment les travailleurs peu qualifiés, parmi eux jeunes, seniors jugés « inemployables », femmes (temps partiel subi, avec des conséquences à court et long terme). La diminution de

* portées par les gouvernements successifs depuis 30 ans, en réponse aux demandes du patronat,

l'emploi public réduit mécaniquement l'offre d'emplois qualifiés. **

La FSU porte l'exigence d'une **sécurité sociale professionnelle**, qui maintienne et renforce autour du salarié une continuité des droits quelle que soit la situation des personnes. *** Flexibilité rime avec intensification, individualisation, volonté d'affaiblir les collectifs. Les pressions et tensions au travail entraînent la dégradation des conditions de travail (pénibilités physiques et risques psychosociaux) et a des conséquences sur les conditions de vie. Ces tendances, qu'il faut inverser, peuvent faire du travail une source de souffrance et l'empêcher de jouer son rôle de cohésion et de construction d'une identité positive. **** La médecine du travail doit être développée. Le syndicalisme doit agir pour que les salariés reprennent la main sur le travail et investissent les outils de la prévention, et pour contraindre les employeurs à s'y conformer.

** Il faut renforcer la législation du travail, et les capacités d'action des services chargés d'en vérifier l'application (inspection du travail). Il faut mettre un terme aux politiques d'incitation à la création d'emplois peu qualifiés, à temps partiel et faiblement rémunérés. La loi doit interdire les licenciements dans les entreprises qui font des profits. Il faut mettre un terme à la flexibilisation des contrats de travail, et rétablir et faire respecter des règles très strictes quant à l'utilisation d'emplois « atypiques » (intérim, CDD), qui ne doivent pas servir de « test à l'embauche », notamment pour les jeunes (le CDI comportant déjà une « période d'essai »). Le SNES demande une nouvelle réduction du temps de travail sans « modération salariale » et sans flexibilité.

Emplois aidés ?

*** Ce système doit être assuré par un financement mutualisé à la charge des employeurs et géré sous contrôle des partenaires sociaux. Néanmoins, il faut dénoncer l'idée que l'emploi serait aujourd'hui massivement et inévitablement instable et précaire : les emplois atypiques ne représentent que 10% des actifs ; moins de 4% des salariés qui avaient un emploi en 2009 sont au chômage en 2010 ; la durée moyenne des emplois a augmenté depuis les années 1980.

**** Dans la fonction publique, la RGPP produit des effets similaires en dénaturant le travail des personnels, en les soumettant à des objectifs chiffrés absurdes, qui empêchent les agents de réaliser les missions auxquelles ils sont attachés.

⤴

2.3 Salaires et revenus de transfert

2.3.1 La part des salaires dans la valeur ajoutée reste comprimée à un niveau trop faible depuis plus de 20 ans. Il faut rompre avec cette politique : revaloriser les salaires et les retraites est une priorité.

Il faut combattre les inégalités salariales qui ont augmenté « par le haut » (stagnation des salaires pour la majorité, hausse forte de la minorité de très hauts salaires), imposer l'égalité salariale femmes/hommes (travail égal, salaire égal ; lutte contre le temps partiel subi synonyme de revenu salarial partiel...).

2.3.2 Le SNES a pointé les limites du RSA *. Les mesures récentes renforcent le caractère punitif du dispositif**. La création d'un « RSA jeune » n'est pas une piste satisfaisante pour la jeunesse précaire : la FSU demande l'instauration d'une véritable allocation d'autonomie pour la jeunesse. Une hausse des minimas sociaux et des allocations

Revenus du patrimoine

* qui est avant tout une mesure d'institutionnalisation de la précarité comme situation « normale » et « acceptable ».

** et le soupçon indigne d'« assistanat »

est indispensable.	
<p>⤴ 2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale</p> <p>La politique fiscale des dernières années a privé l'action publique de ressources considérables au bénéfice des ménages aisés et des entreprises, pour laisser au marché la réponse aux besoins. Une réforme radicale de la fiscalité doit être entreprise pour redonner des moyens à l'action publique, lutter contre le chômage, mener des politiques salariales actives, développer des politiques sociales et réduire les inégalités.</p> <p>2.4.1 Un impôt progressif réhabilité, fondement de la justice sociale</p> <p>Il faut redonner une place centrale à un impôt sur le revenu réellement progressif, aujourd'hui mité et peu efficace : abrogation de la loi TEPA, nouvelles tranches, suppression des niches fiscales... Il faut taxer davantage les revenus du patrimoine (revenus financiers, plus-values financières et immobilières, stock-options...) et le patrimoine : restauration de l'impôt sur les successions et de l'ISF. La fiscalité indirecte, socialement injuste, doit être réduite voire supprimée pour les produits de première nécessité. Le SNES s'oppose* aux projets visant à remplacer les cotisations sociales par une TVA dite sociale.**</p> <p>2.4.2 Taxer davantage les entreprises sous-imposées Les entreprises, notamment les plus grandes, bénéficient de niches fiscales sur l'impôt sur les sociétés, pratiquent l'optimisation fiscale pour échapper à l'impôt en France et utilisent intensivement les paradis fiscaux. S'attaquer à ces pratiques et avantages procurerait à l'État des ressources considérables. *</p> <p>2.4.3 Fiscalité environnementale Si elle concerne d'abord les entreprises, elle s'inscrit dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité **. Instrument pour construire un développement solidaire et durable et viser à empêcher de polluer, elle doit assujettir l'ensemble des secteurs industriels. Elle devrait permettre d'influer sur une consommation responsable (privilégier des produits locaux) et aider au développement de nouvelles infrastructures non polluantes.</p> <p>2.4.4 Fiscalité locale</p> <p>Après la suppression de la TP et la création de la CET, non satisfaisante, il faut réfléchir à une fiscalité locale qui ne peut être inspirée par l'autonomie fiscale, en rééquilibrant la part des ménages et des entreprises (depuis 2009 transfert de la fiscalité locale sur les ménages). Les propositions de fiscalité locale sont inséparables d'une réforme de la fiscalité nationale.***</p>	<p>Que demande-t-on ?</p> <p>*à la **, mesure profondément injuste, et inefficace au regard de ses objectifs affichés.</p> <p>*les délocalisations de toute entreprise ayant touché de l'argent public doivent être accompagnées du remboursement des exonérations de cotisations sociales et des allègements fiscaux dont elles ont bénéficié.</p> <p>**et doit obéir au principe d'une fiscalité redistributive et correctrice des inégalités</p> <p>*** La fiscalité locale doit être harmonisée sur le territoire. (progressive?)</p>
<p>⤴ 3.1 Pour un État démocratisé</p>	<p>IL MANQUE LE TITRE DE LA PARTIE</p>

~~L'État aujourd'hui, c'est l'État national et déconcentré, l'État décentralisé, au sein de l'Union européenne.*~~

3.1.1 La « réforme de l'État » est placée sous le signe du New Public Management depuis 2000. Son laboratoire fut britannique, et la marche forcée à des transformations radicales depuis 2007 (la RGPP) en est directement inspirée **. Sceller le sort des services publics et briser un modèle social contraire au développement d'un marché sans entraves afin de « banaliser la France » (Sarkozy) en sont le but.

Le SNES oppose à l'État managérial au service du marché un État démocratisé au service des citoyens et de l'intérêt général, assurant solidarité et redistribution, appuyé sur l'autonomie professionnelle de ses agents, fonctionnaires.

Un État démocratisé n'est possible qu'au sein d'une démocratie politique aux institutions rénovées. Comment avancer vers la démocratisation de l'État en s'appuyant sur la professionnalité des agents et sur le statut du fonctionnaire ? Quelle forme de concertation ? Quelle place pour les professionnels ? Pour les usagers ? Dans le cas de l'Éducation, quelle place pour les parents ? Les élèves ?

3.1.2 La RGPP est le passage à un format industriel de la réforme de l'État. La gestion à la performance couplée à l'évaluation individualisée, la contractualisation, l'autonomie du gestionnaire se généralisent ***. L'objectif n'est pas seulement la suppression de postes et la remise en cause du statut de la FP, mais aussi pour le pouvoir politique l'étroit contrôle de l'administration. La RGPP consacre ainsi une forme de recentralisation **** ~~aux mains de l'État, à l'encontre des collectivités territoriales, avec des préfets de Région ayant autorité sur les préfets des départements ou le renforcement des pouvoirs des recteurs aux dépens des IA.~~

3.1.3 À l'opposé de l'État minimal mais autoritaire et centralisé, le SNES avance l'exigence d'un nouvel État social appuyé sur des services publics et un nouveau statut pour les salariés (« propriété sociale »).

* Les discours actuels ne laissent plus à l'État central que son rôle régalien, en déléguant les fonctions économiques et sociales aux niveaux infra et supra nationaux. Cette tendance, si elle est réelle, n'en est pas pour autant satisfaisante.

** mais elle avait déjà été engagée par la mise en place de la LOLF, organisation budgétaire qui doit être abandonnée, car elle est un instrument de destruction du service public.

statut des fonctionnaires

répondre aux questions : thème 2 ?

question des instances (quelle démocratie?)

*** Cette pression des indicateurs chiffrés (« reporting »), à partir d'objectifs définis par des gens éloignés du terrain, qui ne connaissent pas le travail et les missions, dans un cadre de moyens insuffisants, produit des effets néfastes sur le rapport au travail des agents, avec parfois des conséquences dramatiques (suicides au travail)
**** perverse : les agents sont contraints de se « mobiliser » sur un travail dénaturé, pour se plier à des exigences « d'efficacité » et « d'efficience » (« faire mieux avec moins ») qui n'ont aucun rapport avec la qualité du travail tel que ces agents la définissent.

signification de « propriété sociale » et de « nouveau statut »

♣ 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?

3.2.1 L'État territorialisé, entre déconcentration et décentralisation. La carte de l'État décentralisé est complexe. Si le transfert de

<p>compétences vers les CT * s'est accompagné de progrès indéniables (constructions scolaires), l'absence de véritable péréquation financière ne permet pas de lutter contre les inégalités socio-spatiales en forte augmentation notamment au sein des métropoles. ** Au-delà, se pose la question de la cohérence des politiques publiques.</p> <p>3.2.2 Quelle clarification des compétences entre CT pour que leur réorganisation ne soit pas pilotée par le manque de ressources et le gel des dotations ?</p> <p>3.2.3 Faut-il faire évoluer les périmètres et les compétences des collectivités y compris vers les métropoles et pôles métropolitains ? Faut-il voir un facteur de dynamisme, ou plutôt un risque d'éclatement des départements ?</p> <p>3.2.4 La place prise par le niveau régional, tant sur le plan national qu'europpéen, devient de plus en plus grande. Les Régions revendiquent la définition de politiques qui concernent directement le champ de l'éducation et une plus large autonomie tant financière que décisionnelle avec un pouvoir normatif. Certains prônent un acte III de la décentralisation. Quelle voie définir entre recentralisation des politiques et des outils financiers, et une régionalisation jugée nécessaire face à un État qui aurait trop de pouvoirs ? Si un État centralisé n'est pas en soi garant de réduction des inégalités, la décentralisation non plus. Le partage des compétences État / collectivités ne doit pas être abandonné : en particulier dans l'Éducation où il a maintenu un équilibre entre l'État et les collectivités.</p>	<p>* a pu donner l'impression de progrès locaux</p> <p>**Surtout, aucun bilan sérieux de la décentralisation n'a été fait, et le discours selon lequel « la décentralisation est efficace » relève avant tout du dogme.</p> <p>3.2.2 La répartition des compétences entre l'Etat central et les différentes collectivités doit être revue dans un souci de cohérence et d'égalité des citoyens sur le territoire, cela implique pareillauers un cadrage national des obligations de ces CT. Un certain nombre de ces compétences relèvent de la politique éducative de l'Etat central. Celui-ci doit en assumer la charge en personnels comme en dépenses. L'abandon d'un certain nombre de ses responsabilités sert trop souvent à justifier l'immixtion des CT en dehors de leurs champs de compétence, accentuant de façon pernicieuse unedé provoquant de fait une décentralisation accrue mais sauvage, alors même qu'aucun bilan n'a été fait de la pertinence des décentralisations empilées depuis 1982 . Ces abandons de charges par l'Etat central contribuent à rendre illisibles pour les citoyens, les travailleurs et leurs OS les politiques menées, les interlocuteurs et responsables concernés.</p>
<p>▲ 3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux besoins</p> <p>3.3.1 Quels enjeux, quelle organisation ? Face à des besoins croissants et des attentes fortes et reconnues, leur mode de gestion est au cœur d'enjeux importants. Ainsi, des Autorités Organisatrices (CT ou État) pourraient déléguer au cas par cas la fonction d'opérateur à des organismes privés.</p>	

Ces choix sont générateurs d'inégalités et de surcoûts pour la collectivité. On voit par ce biais se multiplier notamment les partenariats publics privés (PPP) *, une « solution » à court terme qui dénature peu à peu le sens du SP. Pour garantir l'égalité d'accès et répondre aux besoins des usagers, une gestion publique, démocratique – avec des règles tarifaires transparentes, basées sur l'égalité et la progressivité –, s'impose.

3.3.2 Avec une paupérisation de la population, les besoins ** primaires doivent être mieux pris en charge au travers des SP dont la tarification et la qualité doivent être garantis par des cadres nationaux.

L'impôt, juste et solidaire, est le moteur d'un développement du SP. N. Sarkozy a consacré son quinquennat à ne plus l'alimenter, offrant d'énormes marchés à des opérateurs privés.

Profitant le plus souvent d'infrastructures publiques qu'ils n'entretiennent pas, ils les exploitent jusqu'à la corde et ne rendent que des dettes à la collectivité. Parallèlement, de plus en plus de missions de services publics sont laissées à des associations sous prétexte qu'elles sont bénévoles, ce qui n'est ni un gage de qualité du SP ni un gage d'équité sur l'ensemble du territoire.

3.3.3 Dans l'éducation, la privatisation gagne du terrain, notamment dans le domaine de l'orientation ou de la formation professionnelle ***. La loi sur l'OTLV (orientation tout au long de la vie) avec la procédure de labellisation remet en cause l'existence des CIO et leur spécificité au sein de l'EN et transforme les missions et les conditions d'exercice des personnels : fermetures, fusions voire regroupements dans des « guichets uniques ». Le SNES condamne cette politique et se bat pour que les CIO restent des lieux d'information et de conseils sur la scolarité et la formation, de médiation et d'écoute, remplissant un rôle d'expertise et d'observatoire sur le fonctionnement de l'orientation et de l'affectation dans le district scolaire. L'orientation au sein du SP de l'EN doit être confortée et un véritable SPO pour les

* : inscrits dans le double cadre idéologique de la « nécessaire réduction des dépenses publiques » et de la « plus grande efficacité de l'entreprise privée », ces PPP sont encore plus néfastes que les délégations de service public. Ils consistent à faire financer des infrastructures publiques, dans une procédure souvent opaque, par des entreprises privées qui les exploitent ensuite dans un objectif de rentabilité, tout en recevant un « loyer » versé par la collectivité publique, censé couvrir, sur une très longue période, l'investissement privé initial. Ces partenariats sont difficilement révocables (coût très élevé de l'éventuelle rupture pour la collectivité). Offrant des « marchés » et une rente à des entreprises privées en quête de profit, les PPP participent d'une privatisation rampante des SP : logique de rentabilité à la place du principe d'égalité d'accès, utilisation des infrastructures publiques à des fins de profit, absence d'éthique du SP, sélection inévitable des seuls projets rentables... Toutes les expériences étrangères (Canada, Royaume Uni) montrent que les PPP sont plus coûteux et moins efficaces que les infrastructures financées par investissement public. Il faut abroger ce dispositif.

** essentiels, qui doivent être satisfaits pour tous,

*** et parfois sous l'impulsion des régions

<p>salariés mis en place. Concernant la formation professionnelle, l'enjeu aujourd'hui est la création d'un véritable SP national, incluant la formation en entreprise.</p> <p>3.3.4 Il faut définir nos exigences pour un « service public » des personnes âgées. Qualité de vie maintenue et perte d'autonomie nécessitent un organisme de service public, type Agence nationale qui établirait après analyse des besoins le cahier des charges et le contrôle de sa mise en œuvre.</p> <p>Pour l'accès à un droit universel, les objectifs doivent être définis dans un cadre national.</p>	<p>La priorité doit être donnée au service public de santé et aux services sociaux publics tant pour le traitement de la perte d'autonomie que pour sa prévention. Le service public des personnes âgées ne saurait être une administration des dites personnes.</p>
<p>▲ 3.4 La démocratie</p> <p>3.4.1 Entre l'État et les collectivités, il faut poser le débat à partir de la démocratie à tous les niveaux d'intervention, de la nécessaire solidarité nationale, et des besoins des populations.</p> <p>3.4.2 Si la décentralisation s'est faite au nom du rapprochement des décisions du citoyen, la démocratie locale reste à inventer. Elle ne peut pas en effet se résumer au rôle des élus. Quelle forme pourrait prendre la nécessaire participation des citoyens ? Une assemblée issue de la société civile inspirée des CESER, des conseils de développement ?</p> <p>3.4.3 Démocratie et SP : comment garantir aux usagers le droit de se faire entendre ?</p>	
<p>4. LA PROTECTION SOCIALE</p>	
<p>▲ 4.1 La protection sociale vise à couvrir les besoins sociaux et les risques ou aléas de la vie, et à compenser les inégalités.(1) Les politiques libérales à coup de mesures partielles mais convergentes visent à la démanteler : RGPP, loi HPST, désengagements Sécurité sociale, loi retraites... aggravant inégalités sociales et territoriales. Dans la santé, la multiplication de franchises et forfaits, l'explosion des dépassements tarifaires s'ajoutent aux déremboursements. Les « reste à charge » s'accroissent, et donc les renoncements aux soins, tandis que les déserts médicaux s'accroissent.</p> <p>4.1.1 Objectifs et financement de la protection sociale La Sécurité sociale est fondée sur le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Maintenir et développer les solidarités, l'égalité sur les territoires et entre générations, améliorer le service rendu, nécessitent des financements accrus dans le cadre d'un autre partage des richesses faisant contribuer davantage le capital et le patrimoine. La FSU a posé la question d'une modulation des cotisations en fonction des politiques d'emploi des entreprises. Le SNES demande des élections à la Sécurité sociale et la rénovation de la démocratie sanitaire.</p>	<p>(1)« la Sécurité sociale a été mise en place à la Libération sur la base du programme du Conseil National de la Résistance. Son financement est alors fondé sur la cotisation sociale (salaire socialisé) : cotisation patronale et cotisation ouvrière. Sa gestion est confiée aux représentants des employeurs et des salariés. Ceux-ci sont élus. La sécurité sociale a subi des mises en cause régulières du patronat et des gouvernements depuis son instauration. Les ordonnances de 1967, l'instauration de la CSG, la contre réforme régressive d'Alain Juppé en 1995, puis celle de Douste Blazy, la loi Bachelot HPST, ont été des étapes dans cette mise en cause de ses fondements. La gestion démocratique fondée sur l'élection est remplacée par une gestion étatique dont l'un des éléments est le vote au Parlement de la loi de financement de la sécurité sociale. L'objectif porté par différents rapports et orientations gouvernementales et patronales est de remplacer la protection sociale de haut niveau pour tous par un mince filet de sécurité accompagné du recours à l'assuranciel (c'est que le mouvement</p>

	social a provisoirement écarté concernant la perte d'autonomie) ou aux mutuelles. La contre réforme à laquelle sont confrontés les salariés concernant la protection sociale trouve ses fondements dans les décisions européennes prises à Barcelone début 2002
<p>▲ 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau</p> <p>4.2.1 L'assurance-maladie est devenue universelle mais les désengagements ont imposé la nécessité d'une « complémentaire pour tous ». Si le régime obligatoire rembourse environ 75 % des dépenses de santé (poids des affections longue durée remboursées à 100 %), elle ne rembourse qu'un peu plus d'un euro sur deux en médecine de ville. Comment reconquérir le terrain perdu ? Il faut stopper le désengagement, voter un objectif annuel de dépenses réaliste et programmer une extension des remboursements à partir de ce qu'il est utile sanitaire de rembourser (pas pour servir les groupes pharmaceutiques). Créer un secteur optionnel est une mauvaise réponse aux dépassements d'honoraires, il faut prendre des mesures d'encadrement strict. Les ALD sont remises en cause pour leur coût alors que le débat pour les étendre, les modifier doit être strictement médical.(2)</p> <p>Il faut obtenir un accroissement du financement, notamment en rendant la CSG fortement progressive et en taxant les revenus financiers. (3)</p> <p>4.2.2 Le gouvernement attaque les mutuelles qui permettent à la protection sociale complémentaire d'échapper au marché. Le SNES condamne la taxation qui pèse sur les mutuelles et donc sur les malades, et s'ajoute aux reculs du régime obligatoire. Comment la mutualité peut-elle mieux jouer son rôle d'acteur de santé solidaire, comment préserver ce champ de l'économie sociale face aux assureurs à but lucratif ?</p> <p>4.2.2.1 Pour une autre politique de santé. À travers les Agences Régionales de Santé, c'est l'État qui pilote. Le SNES a dénoncé un manque de démocratie dans leur fonctionnement et une vision comptable du secteur sanitaire, dont la mauvaise organisation génère surcoûts et mauvaise qualité.(4) L'hôpital public peine à remplir ses missions sous la houlette de la T2A ; les cliniques privées s'approprient les actes les plus lucratifs ; des structures de proximité ferment.</p> <p>4.2.2.2 Revoir l'organisation du système pour le rendre efficace et de qualité. Il faut un vrai « parcours de santé » autour du médecin généraliste revalorisé. Des pistes : revoir le paiement à l'acte et la formation continue, développer le salariat, le travail avec les autres professionnels (5), développer des maisons de santé... des mesures pour lutter</p>	<p>(2)Le SNES demande l'ajout de nouvelles affections à la liste des ALD. Les frais de transport liés à celles-ci doivent être pris en compte indépendamment de l'autonomie</p> <p>(3) Le congrès réaffirme les revendications du SNES pour une protection sociale solidaire de haut niveau, avec des remboursements à 100%, dans le cadre de la Sécurité sociale, basée sur une assurance maladie obligatoire universelle, financée collectivement par des cotisations sociales (salaire socialisé) (cotisation salariée et cotisation patronale) justement réparties. Cette protection sociale doit s'appuyer sur des services publics de qualité, visant à assurer à tous des soins de qualité et habilités à prendre en charge les besoins nouveaux. Une véritable politique de santé publique doit être démocratiquement élaborée, en dehors des lois du marché. La gestion des caisses de Sécurité sociale, qui doivent retrouver toutes leurs prérogatives, doit être assurée par des représentants élus, les assurés sociaux étant majoritaires.</p> <p>4.2.2.1 (4) Les ARS n'ont été créées que pour diminuer les dépenses de santé et l'offre de soins sous prétexte de « maîtrise » des dépenses. C'est ainsi que le directeur de l'ARS 59/62 a annoncé l'arrêt dans la prochaine période de tout nouvel EHPAD</p> <p>4.2.2.2 (5) (dont la qualification indispensable à des soins de qualité doit être reconnue pleinement et développée en fonction des nécessités médicales) Hôpitaux et maternités de proximité : revoir la formulation</p> <p>(6), Tout ceci permettrait d'éviter les déserts médicaux qui prennent actuellement de l'ampleur et qui sont dûs, en particulier à une médecine très dérégulée.</p> <p>(7) Il faut cesser de fermer leset définir les besoins...</p>

~~contre les déserts médicaux : refus de conventionnement dans les zones surmédicalisées ? (6) Pas de fermeture systématique d'(7) hôpitaux et maternités de proximité, mais réfléchir aux besoins avec les professionnels et la population. La politique du médicament doit être revue (8) (transparence, contrôle public, recherche indépendante), les avancées de la loi sont insuffisantes.~~

4.2.2.3 Développer la prévention (éducation à la santé, médecine scolaire et médecine du travail...), agir pour des politiques environnementales, lutter contre les crises sanitaires. L'accès à la contraception est un enjeu majeur : accès à toutes les contraceptions avec remboursement intégral, prise en charge directe des consultations et ordonnances des mineures par la Sécurité sociale. L'accès à l'avortement est mis en danger par la fermeture programmée de centres IVG...

4.2.3 Perte d'autonomie/handicap

Le SNES exige un droit universel à compensation de la perte d'autonomie et du handicap, inné ou acquis, sans condition d'âge, pris en charge par la solidarité nationale.

4.2.3.1 Le gouvernement voulait réformer l'APA, diminuer le nombre de bénéficiaires, imposer une assurance privée obligatoire à 50 ans sortant de la solidarité collective le financement du reste à charge. Aucune amélioration des normes d'encadrement dans les EHPAD(9), ni de la qualité des prestations(10) n'était prévue.(11) ~~Les réactions unitaires du monde syndical, mutualiste, des associations et d'élus ont fait barrage à ce projet mais les problèmes demeurent.~~

4.2.3.2 LA CNSA est dédiée à la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. ~~Ses missions pourraient préfigurer (12) une instance nationale veillant à l'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire ; son statut devrait alors être redéfini et transformé, ses instances d'administration et d'orientation ouvertes aux usagers.~~

4.2.3.3 La perte progressive d'autonomie liée à la maladie ou à la sénescence ne requiert pas un mode de financement nouveau mais (13), ~~dans le cadre de la solidarité nationale, d'établir une contribution proportionnée aux facultés de tous, assise sur tous les revenus et progressive.~~

(8) Il faut créer un service public pour produire et distribuer les médicaments en liaison avec le service public de la recherche.

4.2.3.1

(9) mises en cause par la loi HPST

(10) (liée fondamentalement à des normes de présence de personnel qualifié suffisant répondant aux besoins médicaux et sociaux)

(11) la réplique unitaire a fait barrage à ce projet. Les organisations syndicales, et notamment leurs unions de retraités dont les SFR FSU y ont pris toute leur part.

Le congrès revendique une véritable prestation autonomie dans le cadre de la sécurité sociale.

4.2.3.2

(12) Il faut redéfinir son statut afin de créer une Ses instances d'administration et d'orientation doivent être ouvertes aux usagers, la gestion du financement devant, elle, rester du ressort des représentants des salariés et du patronat.

(13) doit relever du cadre de la Sécurité sociale

▲

4.3 Les retraites

4.3.1 Les retraites, choix de société, sont devenues un des signaux majeurs envoyés aux marchés pour manifester la conformité au

<p>dogme : le débat est refusé sur le contenu des réformes, leur portée sociale, les décalages d'âge ahurissants, et des mesures brutales imposées. Le SNES a condamné la loi Fillon encore aggravée (passage accéléré aux 62 ans) et refuse tout allongement. Il rappelle son exigence de maintien de l'âge de référence de départ à 60 ans(14). Les salariés ayant débuté jeunes ou au travail pénible en sont les premières victimes mais les dispositions spécifiques mises en avant auront peu d'effets. Le problème des petites retraites et des retraites des jeunes générations est devant nous. Les carrières complètes seront de plus en plus limitées à la fraction masculine du noyau le plus protégé du salariat, lui-même en voie de réduction. La prise en compte des années d'études, formation et précarité est indispensable. Le SNES confirme ses mandats de lutte contre les inégalités hommes/femmes.</p> <p>4.3.2 Financement : des ressources socialisées pour des objectifs communs. La convergence public/privé doit permettre pour tous des prestations définies, un âge de référence (à partir duquel des situations spécifiques peuvent s'organiser), à l'opposé du projet de comptes notionnels (cotisations définies et individualisation). Le SNES s'oppose à une fusion des régimes (15). L'enjeu est la confiance des générations actives qui financent les pensions dans le système par répartition ; sinon les financements privés seraient appelés à jouer un rôle accru, générant injustices et désordres financiers.</p>	<p>(14) avec un taux de remplacement de 75% pour 37,5 années de cotisation.</p> <p>(15) et revendique ainsi le maintien du code des pensions.</p>
<p>▲ 4.4 Pour une politique familiale ambitieuse</p> <p>4.4.1 Le SNES refuse toute diminution du congé maternité, exige son extension à 26 semaines et l'allongement du congé de paternité/second parent (le rendre obligatoire ?) ; est favorable au partage du congé parental entre les parents. Il refuse la mise sous condition de ressource systematique des prestations, à l'encontre de la solidarité horizontale. Il est favorable aux allocations familiales dès le premier enfant(16). Se pose la question de la forfaitisation des allocations familiales et celle de leur imposition.</p> <p>4.4.2 Service public petite enfance</p> <p>Le SNES confirme ses mandats : construction de crèches publiques avec un encadrement qualifié suffisant ; formation améliorée des assistantes maternelles avec trois enfants pris en charge au maximum ; revendique un service public de la petite enfance jusqu'à 6 ans englobant (17)l'école maternelle(18) avec accueil dans de bonnes conditions des enfants à partir de 2 ans.</p>	<p>(16) sans redéploiement</p> <p>(17) articulé avec</p> <p>(18) la scolarisation devant être assurée pour tous les enfants dès 2 ans</p>
<p>▲ 4.5 Droit au logement pour tous</p> <p>Le SNES exige un logement décent pour tous ; respect de la loi DALO, construction de logements sociaux, lutte contre la spéculation immobilière, réquisition de logements ou bureaux vacants... Il demande l'encadrement</p>	

des loyers pour lutter contre les hausses et l'augmentation des crédits du SAMU social pour l'hébergement d'urgence.

5 . POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

♣ 5.1 Un contexte en rupture

La crise favorise la montée des idées d'extrême droite alimentées par les discours et pratiques xénophobes du gouvernement. Le discours de Grenoble*, désignant des groupes sociaux comme boucs émissaires marque une étape dangereuse. Le SNES lutte contre le racisme, l'intolérance, les intégrismes, l'homophobie qui s'affichent de plus en plus et s'élève contre les tentatives de revisiter l'Histoire. Il exige le respect de la liberté d'expression.

Notre projet d'un collège et d'un lycée pour tous ne distingue pas les élèves selon des considérations sociales ou des communautés réelles ou supposées. Nous refusons la fragilisation d'une partie du public scolaire par l'institution, des attaques sociales remettant en cause le droit à l'éducation pour tous. Le SNES affirme sa détermination à lutter contre ces dérives. Il se bat pour que, face à la crise, l'État assure l'efficacité des droits à l'éducation, au logement, ou aux soins.

5.1.1 Les lois répressives et sécuritaires se sont accumulées L'indépendance de la justice mise à mal, les missions des juges pour enfants affaiblies, l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs atteinte, la réforme de l'hôpital psychiatrique dessinent une société contraire à nos valeurs. Le SNES réaffirme que la sûreté est un droit, qui passe par une justice indépendante, une politique de prévention et des réponses éducatives. Il demande l'abrogation des lois répressives, la fermeture des centres fermés et des établissements pénitentiaires pour mineurs. Il se bat pour la suppression des fichiers,* la biométrie, mirage d'une sécurité technologique.

5.1.2 La laïcité attaquée

Le SNES réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal, et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque.

Il rappelle aussi sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et son opposition à toute remise en cause de la laïcité par le biais du cadre européen. La « laïcité positive » de N. Sarkozy a donné une connotation négative aux principes de la laïcité. Le SNES dénonce l'instrumentalisation politicienne et tendancieuse de la laïcité et demande l'abrogation du décret sur l'accord « Kouchner-Vatican ». Le SNES s'oppose à toutes tentatives des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires pour instaurer une histoire, une philosophie * ou une économie officielles au travers des programmes.**

* et plus récemment les déclarations sur les civilisations

paragraphe confus

*des portails et de la vidéosurveillance, notamment dans les établissements scolaires,

*, une économie ou une société...

	<p>**De la même façon, le SNES dénonce la marchandisation de l'École via l'introduction de certifications privées qui concurrencent les diplômes nationaux ou via la multiplication de « concours », souvent avec l'appui du MEN et qui demandent une participation payante aux familles.</p>
<p>♣ 5.2 Propositions et revendications</p> <p>5.2.1 Pour une justice conforme à un État de Droit, contre une justice bafouée</p> <p>La politique du chiffre s'exerce contre les citoyens et ignore la justice. Le service public de la police et de la gendarmerie doit rester sous le contrôle vigilant d'une justice de droit.</p> <p>L'accumulation de réformes et de pressions politiques sur les magistrats montrent une volonté de renforcement du contrôle sur le parquet et les juges d'instruction ou une utilisation populiste de la justice. Le SNES se bat avec les syndicats de la FSU pour la protection de la vie privée, contre une société de surveillance, pour une justice égale pour tous, indépendante.</p> <p>5.2.2 Pour une politique qui considère les jeunes comme une richesse et non comme un danger</p> <p>Les discours stigmatisants, la politique calamiteuse en matière de logement ou d'emploi, la relégation « dans les quartiers », l'actuelle politique migratoire, l'instrumentalisation des faits divers qui donnent prétexte à des mesures répressives, touchent durement* certaines catégories de jeunes. À cela s'ajoutent la mise en place de fichiers scolaires dangereux et les projets récurrents pour trier les jeunes et enfants « potentiellement dangereux ». La jeunesse est un atout. Le SNES rappelle la nécessité d'une politique sociale envers la jeunesse et son refus d'une politique de fichage et de tri social.**</p> <p>5.2.3 Pour l'égalité effective des droits, contre la persistance des inégalités, des discriminations</p> <p>Le SNES se bat pour l'égalité des droits pour tous et rejette toute différence de traitement sur des critères ethniques ou religieux autant que les « réponses » communautaristes*. La lutte du SNES contre les discriminations** est prioritaire. Il faut développer les conditions de réussite scolaire, professionnelle et sociale. La politique de la ville doit assurer la mixité sociale, le droit au logement pour tous et le développement des services publics, en milieu urbain ou rural.</p> <p>Un module de formation sur toutes les discriminations (incluant obligatoirement la dimension du genre et les lgbtphobies) doit exister dans la formation initiale de chaque personnel et dans chaque académie en formation continue. Le ministère doit afficher et développer sa politique de lutte contre les discriminations,</p>	<p>Signification ?</p> <p>*les jeunes de classes populaires / habitant dans des quartiers populaires, souvent ramenés à une identité « immigrée » parfaitement fausse, mais qui leur est imposée puis reprochée.</p> <p>** Il faut en finir avec les politiques qui font de la jeunesse populaire une « classe dangereuse »</p> <p>*dont l'existence est très contestable, et relève souvent du fantasme. **, mais plus largement pour l'égalité réelle,</p>

notamment en reconnaissant les parents sociaux et en leur octroyant le congé parental, la transformation du congé de paternité en congé du second parent, et le congé de présence parentale.

5.2.4 Défendre les personnels sur le terrain et leurs droits, contre les discriminations syndicales

Si le statut de la Fonction Publique reste protecteur, le SNES dénonce les discriminations syndicales invisibles, liées souvent au chef d'établissement. Le projet de loi sur l'évaluation accentue les dérives. Le SNES dénonce ces attitudes et assure les collègues de son soutien. Il combat la répression des mouvements sociaux et à l'encontre des militants syndicaux et participe, dans un cadre unitaire, à la défense de ces militants.

Il poursuit son action revendicative en s'appuyant aussi sur le droit et dénonce la remise en cause de droits issus du statut général de la fonction publique. L'assistance aux personnels doit être une priorité et ne peut se concevoir que dans un rapport étroit à la politique générale du syndicat.

Le SNES demande qu'un véritable statut des élus du personnel dans la Fonction Publique soit créé.

*** Néanmoins, le Snes réaffirme que la question d'une société plus juste ne peut se réduire à l'élimination des discriminations, qui ne mène qu'à l'égalité des droits et des chances. Lutter contre les inégalités, c'est d'abord faire en sorte que tous accèdent à des conditions de vie satisfaisantes. La lutte contre les discriminations ne doit pas masquer la volonté de faire disparaître les inégalités entre classes sociales.

▲

5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme, la xénophobie d'État

5.3.1 Le SNES se bat à tous les niveaux et dans le cadre de collectifs pour le respect de l'égalité et le développement des solidarités, meilleure réponse à la banalisation du racisme et de la xénophobie d'État. Il est engagé dans le combat contre l'intolérance, contre la volonté de formatage de l'individu, la volonté intégriste, sexiste et homophobe d'influer sur les programmes et la vie de chacun.

Le combat du SNES pour la paix, notamment dans le cadre de « Éducateurs pour la paix » doit s'intensifier.

5.3.2 Développer les mobilisations pour la régularisation de tous les Sans-papiers

L'action de RESF, la grève des travailleurs sans papiers, ont changé le regard sur l'immigration. Le vote du Sénat pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales, soutenu par une majorité de Français, est aussi un appui. Dans le cadre des collectifs, le SNES s'engage contre les dernières lois sur l'immigration qui

<p>aggravent encore la situation des étrangers*. Il participe aussi à la plate-forme commune « pour la régularisation des travailleurs sans papiers et l'égalité de traitement entre Français et étrangers dans les études comme au travail ». Il affirme à nouveau son exigence de régularisation de tous les sans-papiers.</p>	<p>*Il dénonce la véritable chasse aux migrants et le climat de traque que le gouvernement a instauré à l'encontre de tous les étrangers, notamment par la multiplication des contrôles au faciès et les arrestations arbitraires et injustifiées. Il dénonce également la multiplication des CRA et l'enfermement des enfants et des mineurs, ce au mépris des conventions internationales.</p>
<p>« Droits des Femmes »</p> <p>Les revendications syndicales en termes de droits des femmes s'inscrivent dans l'action syndicale. De la carrière dans le second degré à la mise en place d'une véritable éducation à l'égalité filles garçons, en passant par l'accès de toutes à la contraception et l'avortement libres et gratuits, le SNES doit agir pour permettre une égalité réelle des personnels et des élèves. C'est un enjeu primordial dans une société encore marquée par des discriminations envers les femmes : temps partiel imposé, salaires inférieurs, orientation sur des métiers dits « féminins », sexisme ordinaire, baisse des moyens au service public hospitalier et de petite enfance...</p> <p>Le SNES revendique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une vraie prévention des grossesses non désirées, des IST et des MST pour les élèves, au-delà de la mise à disposition de préservatifs ; • l'application immédiate et le renforcement de la loi sur les violences votée en juillet 2010 ; • des mesures coercitives pour les entreprises et les services publics qui n'appliquent pas l'égalité des salaires femmes/hommes à même niveau de recrutement et de travail ; • un bilan chiffré des carrières des femmes et des hommes dans la fonction publique et de réelles mesures pour réduire les inégalités existantes ; <p>• la prise en compte dans la formation des personnels de l'enjeu de l'éducation à l'égalité filles/garçons,* et dans les programmes de la construction sociale du genre.</p>	<p>*Si les programmes de certaines disciplines abordent directement la question de la construction sociale du genre, et de l'arbitraire des stéréotypes imposés aux enfants, cette question doit être mieux traitée dans la formation des personnels.</p>